



DIRECTION
DES ROUTES

TOULOUSE le 24/06/2026

**A l'attention des riverains et usagers
de la RD 35 « Avenue de Mazères »,
et « Avenue de Cintegabelle**

Madame, Monsieur,

Le développement et l'entretien du réseau routier constituent un enjeu majeur pour le Conseil départemental. Afin d'assurer le confort et la sécurité des usagers, 6 200 km de route sont entretenus quotidiennement.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de rénovation de la couche de roulement sur la RD 35, sur le territoire de votre commune.

Le chantier se déroulera du **6 au 10 juillet 2026** inclus.

Pendant toute la durée des travaux, réalisés en régie par le parc technique départemental, qui s'effectueront entre 8h00 et 16h30, la circulation sera interdite sur la RD35 « Avenue de Mazères », « Avenue de Cintegabelle » ainsi qu'au « Hameau de la Croix de Puel » selon le phasage des travaux. *En cas de forte chaleur, les horaires de travail peuvent être modifiés en journée continue de 6h00 à environ 14h00.*

⌘ **Phase 1 du 6 au 8 Juillet** : sur la RD 35 « Avenue de Mazères » depuis l'école jusqu'au « Domaine des Oiseaux ».

⌘ **Phase 2 du 8 au 10 Juillet** : sur la RD35 « Avenue de Cintegabelle » depuis la fin de l'agglomération de Calmont jusqu'au croisement de la Croix de Puel.

Pendant toute la durée des travaux, un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit pour l'ensemble des véhicules :

Par le Nord : Depuis Nailloux/Calmont : suivre la RD 11 en direction de l'A66/ Saverdun / Pamiers, pour rejoindre Mazères ou Cintegabelle.

Par le Sud :

Depuis Pamiers (09) : par la RD 820 en direction de Mazères et la RD 29A en direction de Calmont qui deviendra la RD11 en Haute-Garonne.

Par l'Ouest :

Depuis Toulouse : Au rond-point de la gare de Cintegabelle, sur la RD 820, suivre la direction de Saverdun, puis emprunter la RD 14 en direction de Mazères (09).

Pour rejoindre Calmont : poursuivre par la RD 29A (09), qui devient la RD 11(31).

Pour rejoindre Mazères (09) : continuer sur la RD 14 en direction de Mazères.

Par l'Est :

Depuis Mazères : Emprunter la RD 624 « Avenue de Pamiers » en direction de Saverdun / A66, puis rejoindre la RD 14.

Pour rejoindre Calmont : Suivre la RD 29A en direction de Calmont, puis poursuivre sur la RD 11 (31).

Pour rejoindre Cintegabelle : Emprunter la RD 14, puis la RD 820.

Durant la phase 2, du 8 au 10 juillet, un itinéraire de déviation spécifique pour les riverains de Calmont, Calmont-Gilis et Picarrou sera mis en place :

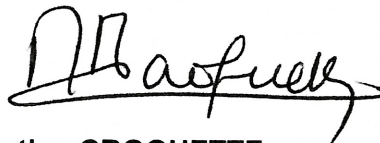
⌘ **Dans le sens Calmont vers Calmont-Gilis, Picarrou ou Cintegabelle :** par la « Voie Communale 102 » ou le « Chemin de la Nougasse », puis la « Voie Communale 12 » de Peyret à Arténac jusqu'au croisement de la RD 35e et RD 514 (limite des départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège), puis la RD 35e « Route de Saverdun » en direction de Picarrou ou Cintegabelle.

⌘ **Dans le sens Calmont-Gilis, Picarrou et Cintegabelle vers Calmont :** En venant de la RD 35e « Avenue Jacques Pic » ou « Route de Gilis » ou du « Hameau de Gilis », suivre la « Route de Saverdun » jusqu'au croisement avec la RD 514 (limite des Départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège), la « Voie communale 12 » de Peyret à Arténac.

Le stationnement et l'arrêt seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée sur la section de la zone de travaux entre 8h00 et 16h30. **Néanmoins, l'accès des riverains sera maintenu.**

Le Conseil Départemental qui finance entièrement ces travaux pour un montant de 200 000 euros en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son Secteur Routier d'Auterive (Tel : 05.61.50.61.36), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer éventuellement toute information utile.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Martine CROQUETTE

Pour le Président du Conseil
départemental, et par délégation
La Vice-Présidente chargée des Mobilités
Infrastructures, Routes

